

Le rapport à l'emploi des usagers des services d'aide aux sans-domicile

DIETRICH-RAGON Pascale*
REMILLON Delphine*

Depuis les années 1990, la crise du logement s'intensifie dans les grandes villes françaises. Le mal-logement gagne du terrain et ses manifestations les plus extrêmes (insalubrité, sans-abrisme, bidonvilles...) sont de plus en plus visibles. La mobilisation des enfants de Don Quichotte, l'évacuation de squats et de campements, ou encore les drames sanitaires dans les logements insalubres ont achevé de placer ce problème social au cœur de l'actualité. Certes, il y a toujours eu des mal-logés mais, avec l'augmentation des prix de l'immobilier¹, on assiste aujourd'hui à un élargissement des problèmes de logement à des catégories de populations qui, auparavant, se trouvaient sauvegardées. Plus spécifiquement, le travail serait de moins en moins protecteur et ne garantirait plus l'accès à un logement satisfaisant, notamment dans le cas des travailleurs précaires. Dans ses rapports récents, la Fondation Abbé Pierre souligne ainsi l'extension du phénomène des travailleurs mal logés et le lien qui existe entre la question de l'emploi et celle du logement : « Précarité de l'emploi et fragilité dans le logement vont généralement de pair pour de très nombreux ménages. » (Fondation Abbé Pierre, 2014, p. 3)². Comme le note Jean-Marie Firdion, si durant les années 1990, on mettait en avant la conjugaison des deux phénomènes (« Pas de travail, pas de logement. Pas de logement, pas de travail ») (Firdion, 2006), aujourd'hui la situation est différente et les sans-domicile ne sont plus systématiquement coupés de l'emploi (de La Rochère, 2003). Régulièrement, les médias mettent quant à eux en avant des histoires de déclasserement radical, comme celles de cadres qui, du jour au lendemain, perdent leur emploi, vacillent et se retrouvent à la rue, sans que l'on puisse bien évaluer la réalité et la mesure du phénomène.

Dans cette contribution, il s'agira d'approfondir la question des liens qu'entretiennent aujourd'hui l'exclusion résidentielle et la situation sur le marché du travail. Qui sont les travailleurs sans-domicile contemporains et qu'ont-ils de réellement nouveau ? Il ne faut en effet pas oublier que, comme en témoigne l'historien Michel Perrot dans son ouvrage sur les catégories populaires urbaines, les sans-domicile ont toujours travaillé (Perrot, 1979). La vraie question qui se pose est donc plutôt de savoir s'ils ont aujourd'hui accès à des emplois qui, autrefois, leur permettaient de se loger convenablement. Quelles sont les caractéristiques des emplois qu'ils occupent et en quoi la figure du cadre qui « chute »

¹ À Paris, où la situation est la plus tendue, entre 1998 et 2008, les prix des appartements se sont accrus de 185 % (Gallot *et al.*, 2011). Selon l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, les loyers ont augmenté de 50 % en 10 ans.

² Il est tentant d'établir un parallèle entre le développement de formes dénaturées de logement et celui de la précarité dans le monde professionnel, ce que certains commentateurs ne manquent d'ailleurs pas de faire (voir Vanoni, Robert, 2007).

* Ined

est-elle pertinente pour analyser le problème actuel du mal-logement ? S'ils sont exclus du logement, est-ce du fait de la nature des emplois qu'ils occupent (trop précaires) ou du fait d'autres raisons ? Plus généralement, dans quelle mesure la situation vis-à-vis du logement est-elle liée à la position sur le marché du travail ou à d'autres facteurs (tels la localisation, avec des marchés du logement plus ou moins tendus selon les régions, la situation familiale, la migration, etc.). Par ailleurs quelles sont les interrelations entre emploi (chômage) et logement (sans-abrisme) en dynamique ? La perte du logement survient-elle nécessairement suite à une perte d'emploi, le sans-abrisme constituant l'aboutissement extrême d'une situation d'exclusion professionnelle ? Et à l'inverse, comment tente-t-on d'échapper au « mal-logement » : en recherchant d'abord un logement, ou d'abord un emploi ? Ce sont ces liens entre logement et emploi que nous cherchons à explorer dans cet article.

Afin de répondre à ces questions, nous nous appuyons sur l'enquête Sans Domicile réalisée par l'INSEE en 2012 auprès des personnes francophones de 18 ans ou plus, vivant dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants et ayant fréquenté au moins une fois un des services proposés par les associations pendant la période d'enquête (hébergement, halte de nuit/accueil de nuit, distribution de repas ou de petit-déjeuner). Au total, 4 500 questionnaires ont été administrés en face à face³. Précisons que nous ne nous intéressons pas seulement aux sans-domicile « à la rue », qui représentent d'ailleurs une minorité de la population interrogée dans l'enquête (seuls 7,1 % des interrogés vivent dans des lieux non prévus pour l'habitation). La grande majorité des personnes interrogées sont en fait hébergées dans des hôtels, des foyers et des logements fournis par des associations (voir figure 1). Par ailleurs, en raison du champ de l'enquête, certaines personnes en logement sont atteintes. 12 % des interrogés sont ainsi locataires ou propriétaires de leur logement et 6,6 % logés par un tiers. Le choix a été fait de conserver ces personnes dans l'analyse car il apparaît que leurs conditions de logement sont très loin de correspondre aux standards actuels que ce soit du point de vue du confort, de la salubrité ou de l'espace⁴ et que beaucoup souffrent de l'absence de statut d'occupation protecteur. Surtout, la plupart de ces personnes ont un passé de sans-domicile récent. Pour ces deux raisons, il était cohérent de les inclure dans l'analyse. A l'autre extrémité, parmi les sans-domicile, les personnes qui ne se rendent pas dans les structures enquêtées ne sont pas atteintes par l'enquête. Les personnes les plus en marge du marché du travail et du logement sont donc sous-représentées. Puisque nous ne travaillons pas uniquement sur les « sans-domicile » au sens de l'INSEE⁵, nous parlerons dans la suite du papier d'usagers des services d'aide au sans-domicile pour évoquer les personnes interrogées.

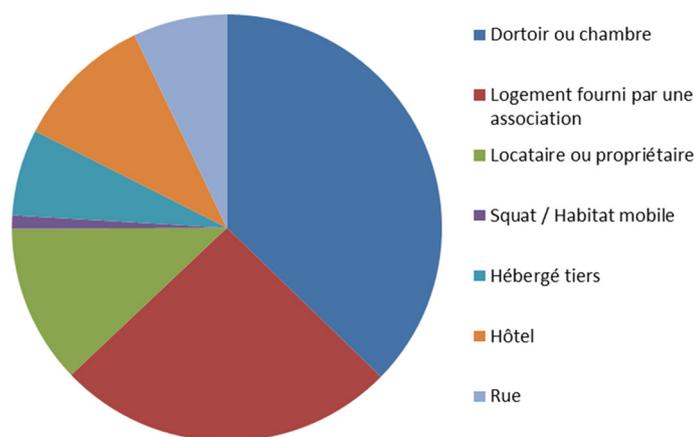
Dans une première partie, nous décrivons la situation des usagers des services d'aide aux sans-domicile sur le marché du travail en abordant leur trajectoire professionnelle passée et leur rapport à l'emploi dans le présent. Dans une deuxième partie, il s'agira d'approfondir les liens qu'entretiennent les situations sur le marché du logement et de l'emploi et de mettre en évidence l'hétérogénéité des parcours.

³ Relevons qu'un questionnaire auto-administré beaucoup plus court a été distribué aux non-francophones, mais ces personnes ne sont pas prises en compte dans l'échantillon utilisé ici.

⁴ Parmi les usagers vivant en logement, en habitation mobile ou à l'hôtel, 2,1 % n'ont pas d'eau chaude, 1,6 % n'ont pas d'eau courante, 15,7 % n'ont pas de WC qui fonctionnent à l'intérieur du logement, de la chambre d'hôtel ou de la caravane, 13,2 % n'ont pas de douche ni de baignoire et 32,1 % n'ont pas de cuisine. Il s'agit de petits logements car 47,3 % sont constitués d'une seule pièce, 26,4 % de 2 pièces et 6,4 % de 3 pièces. 28,7 % des personnes ont souffert du froid l'hiver dernier. Concernant les personnes en logement hors habitation mobile, 24 % des logements présentent des signes d'humidité et seulement 47,8 % des enquêtés ont une chambre pour eux tout seuls, sans les éventuels enfants.

⁵ D'après l'INSEE, « une personne est dite sans-domicile au sens de l'enquête un jour donné, si elle a dormi la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation [sans-abri] ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation ».

Figure 1. Type de lieu d'habitation la veille de l'enquête



Source : enquête Sans Domicile, INSEE et Ined, 2012

Les usagers et l'emploi

Les usagers ont dans leur grande majorité déjà travaillé et, au moment de l'enquête, la plupart ne sont pas totalement coupés de l'emploi. Cependant, sous bien des aspects, leurs emplois apparaissent aussi fragiles que leurs conditions de vie (Yaouancq et Duée, 2014). Nombre d'entre eux peinent à trouver du travail et les professions exercées sont très précaires.

Le parcours professionnel des usagers

La grande majorité des usagers (78 %) ont déjà exercé au moins 6 mois de suite une même activité professionnelle (pour 8 % des usagers c'est encore leur activité ; les autres l'ont perdue). Seuls 11,6 % n'ont jamais travaillé et ce sont majoritairement des jeunes de moins de 30 ans (ceci est également vrai en ce qui concerne ceux qui n'ont eu que des activités professionnelles de moins de 6 mois). La dernière expérience professionnelle « longue » (de ceux l'ayant perdue) a duré moins d'1 an pour 12 % des usagers concernés, 1 à 2 ans pour 28,5 % d'entre eux mais plus de 10 ans pour 20,5 % d'entre eux. Si la grande majorité (78 %) occupait un emploi d'ouvrier ou d'employé (qualifié ou non), on trouve tout de même 10,6 % d'anciennes professions intermédiaires, 4 % d'anciens cadres et 5 % d'anciens commerçants-artisans-chefs d'entreprises. Les immigrés sont sur-représentés parmi ces anciens qualifiés : 55 % des anciens cadres sont en effet nés à l'étranger et 46 % des personnes anciennement professions intermédiaires contre 32 % des anciennement ouvriers non qualifiés. La majorité était salariés du privé (66 %) ou d'une association (8,5 %) ou d'un particulier (4,5 %). 14 % étaient salariés du public (8 % de l'Etat, 6 % d'une collectivité locale, hôpitaux ...). Concernant les motifs de rupture de cette dernière longue expérience professionnelle, on trouve 25 % de fins de contrat à durée déterminée (CDD), 21 % de démissions, mais aussi 24 % de licenciements⁶.

⁶ 9 % ont déclaré que la fin de cet emploi correspondait à un motif autre (y compris départ du pays). Les immigrés qui ont quitté le pays peuvent aussi avoir déclaré avoir démissionné (les démissionnaires sont sur-représentés parmi ceux arrivés en France récemment – de 3 mois à moins de 5 ans).

Parmi les usagers ayant déjà travaillé (88 %), la majorité avaient ou ont toujours une activité régulière (54 %), dont 25 % qui déclarent qu'ils travaillaient régulièrement, pratiquement sans interruption, avant de se retrouver au chômage ou de cesser de travailler. Un quart (26 %) alternait périodes d'emploi et de chômage et 6 % avaient des activités saisonnières. Enfin, 13,7 % ont connu des périodes d'emploi et de longues périodes d'interruption pour maladie, pour s'occuper de sa famille ou pour d'autres raisons. On retrouve ici trois figures de l'exclusion du marché du travail (Remillon, 2009) : exclusion brutale suite à une rupture ; récurrence du chômage et des emplois précaires faisant progressivement basculer dans l'exclusion ; discontinuités liées à d'autres événements de la vie. Les seniors, les hommes, les habitants de l'agglomération parisienne, en couple sans enfant, anciennement professions intermédiaires ou cadres, de niveau de diplôme supérieur au bac, qui étaient employés par le public ou indépendants sont sur-représentés dans la première trajectoire. Le motif de rupture de leur dernière longue expérience professionnelle reflète qu'ils ont subi une rupture nette dans une trajectoire jusque-là relativement stable : il s'agit souvent d'un licenciement, d'une faillite d'entreprise ou d'un départ de l'étranger. Au moment de l'enquête, ils sont plus souvent que les autres hébergés dans un centre ou à l'hôtel.

Concernant la deuxième trajectoire type – alternance de périodes d'emploi et de chômage – y sont sur-représentés les hommes, de moins de 50 ans, dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (hors région parisienne), avec aucun diplôme ou un diplôme étranger, anciennement employés ou ouvriers non qualifiés et qui étaient employés par le privé ou une association. Logiquement, les fins de contrat court sont fréquentes dans ce type de parcours. Au moment de l'enquête, ils sont plus souvent que les autres en logement, qu'il s'agisse d'un logement fourni par une association ou d'un logement dont ils sont directement propriétaire ou locataire. Enfin, la troisième trajectoire – alternance entre emploi et longues périodes d'inactivité – concerne surtout des jeunes, des femmes, françaises, avec enfants (en couples ou seules), vivant dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (hors Paris). Sans diplôme, ces personnes ont surtout exercé des emplois peu qualifiés (d'ouvrier ou d'employé) et étaient fréquemment employées par des associations ou des particuliers employeurs. La fin d'un contrat court ou la maladie sont des motifs fréquents de rupture de leur dernière longue expérience professionnelle. Les personnes qui, au moment de l'enquête, sont hébergées à l'hôtel, par un tiers ou dans un logement fourni par une association sont sur-représentées.

Les usagers ne sont pas totalement coupés de l'emploi

Au moment de l'enquête, comme on pouvait s'y attendre, la majorité des usagers ne sont pas en emploi. 21,5 % déclarent travailler (i.e. disent avoir exercé au moins une heure de travail rémunéré au cours des 7 derniers jours), 49 % se disent chômeur et 29 % inactif, les raisons liées à l'âge (7 % sont retraités), à la santé (6 % d'invalides) ou au droit (8 % ne sont pas autorisés à travailler) étant alors les plus fréquemment citées. 13 % des personnes ne travaillant pas au moment de l'enquête déclarent tout de même qu'elles ont eu une activité au cours du mois précédant l'enquête, mais il s'agit vraisemblablement de « petits boulots » très précaires puisque la durée médiane déclarée est de 40 heures dans le mois. Si l'on additionne ces deux sous-populations, on aboutit donc à un gros tiers des usagers (34 %) occupant ou ayant occupé récemment un emploi. Le calendrier d'activité au cours des 13 derniers mois (décembre 2010 à décembre 2011) donne une image plus précise de leur plus ou moins grande proximité à l'emploi : 46 % ont travaillé au moins un mois (y compris travail occasionnel), 29 % au moins 6 mois et 14 % déclarent une activité sur toute la période des 13 mois. Sans surprise, les usagers qui travaillent occupent des emplois peu qualifiés d'ouvriers (26 % d'ouvriers non qualifiés et 12 % d'ouvrier qualifiés)

et surtout d'employés non qualifiés (54 %). Beaucoup sont notamment employés dans les services à la personne (21 %) ou dans l'hôtellerie-restauration (19 %), les femmes étant sur-représentées dans la première activité et les hommes dans la seconde. 13 % travaillent dans le secteur du bâtiment comme ouvrier qualifié ou non et seuls 3,5 % sont cadres ou professions intermédiaires.

Ceux qui ne travaillent pas ne sont pas pour autant totalement éloignés de l'emploi et des institutions du marché du travail. Tout d'abord, les usagers au chômage ne sont pas tous sans emploi depuis une durée extrêmement longue, ce qui va à rebours des représentations qui voudraient que la perte d'un logement stable soit l'étape ultime d'une longue exclusion professionnelle. En effet, 52 % d'entre eux sont au chômage depuis moins de 2 ans⁷. Un tiers (34 %) sont exclus du marché du travail depuis 2 à 5 ans et 14 % sont des chômeurs de très longue durée (5 ans et plus). 76,5 % des chômeurs étaient en emploi avant et 10 % étaient étudiants. Dans plus de trois quarts des cas, cet emploi a duré 6 mois ou plus.

En outre, parmi les 49 % de usagers se déclarant chômeurs, 90 % disent rechercher un emploi (alors que la grande majorité de ceux qui se déclarent inactifs – étudiant, retraité, au foyer, invalide, etc. – ne cherchent pas d'emploi). Ils font d'ailleurs état de multiples démarches de recherche d'emploi au cours du dernier mois, que ce soit une démarche directe auprès d'un employeur (39 %), une prise de contact avec Pôle Emploi (60 %), la réponse à une offre d'emploi (31 %), la prise de contact avec une agence d'intérim (29 %), la recherche d'emploi par les relations personnelles (37 %) ou en prenant des conseils auprès d'une association (38 %)⁸. Nombreux sont les usagers à la recherche d'un emploi à bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi, par Pôle emploi ou d'autres organismes. 66,5 % des chômeurs usagers sont inscrits comme demandeur d'emploi à Pôle emploi, 27 % ont un suivi autre (par une Mission locale, une Permanence d'accueil, d'information et d'orientation ou une Maison de l'emploi), 5,6 % suivent un stage de formation, rémunéré ou non. 28 % des usagers se déclarant chômeurs sont tout de même à l'écart des institutions du marché du travail et ne bénéficient ni d'un accompagnement, ni d'un stage. Sans surprise les jeunes sont surreprésentés dans les autres suivis et les stages.

Les usagers, des travailleurs précaires

On l'a dit, les usagers qui travaillent s'emploient surtout dans des emplois peu qualifiés et c'est donc à cette population là qu'il convient de les comparer. Par rapport à l'ensemble des peu qualifiés (Amossé et Chardon, 2006), ceux qui travaillent comprennent une proportion plus faible de femmes et à l'inverse une proportion plus importante de jeunes et de personnes d'origine étrangère. Paradoxalement, une moindre proportion d'entre eux ont de très faibles niveau de diplôme. Au-delà de ces caractéristiques, leur situation présente des spécificités. Tout d'abord, les institutions ont joué un rôle important dans l'obtention de cet emploi. Interrogés sur le mode d'obtention de leur emploi⁹, les intermédiaires institutionnels sont fréquemment cités, que ce soit le service public de l'emploi (SPE) ou un

⁷ 23 % depuis moins de 6 mois, 13,5 % depuis 6 mois à moins d'1 an, 15 % depuis plus d'1 an à moins de 2 ans.

⁸ Cependant, dans 66 % des cas, cela n'a donné lieu à aucune convocation par un employeur. De ce point de vue, les usagers semblent avoir encore plus de mal que les autres chômeurs à franchir les obstacles du recrutement. Ils mentionnent d'ailleurs beaucoup de limitations dans leurs démarches de recherche d'emploi : coût de la recherche en raison du coût du téléphone, d'Internet, du courrier (29,5 %), absence de moyens de transports (33 %), coût des transports (36 %), manque de vêtements convenables (21 %), problème de papiers (17 %), fait de vivre dans un centre d'hébergement ou dans la rue (20 %).

⁹ Les enquêtés pouvaient donner plusieurs réponses.

acteur associatif¹⁰. 23 % des usagers déclarent en effet avoir trouvé leur travail par Pôle emploi, la mission locale ou un autre organisme de placement, et 17 % par une association, un travailleur social ou le centre d'hébergement. Ils sont enfin 7 % à avoir répondu à une annonce. La hiérarchie des modes d'obtention d'emploi chez les usagers reflète assez bien celle que l'on trouve en population générale (Marchal et Rieucan, 2010), si ce n'est ce poids bien plus important des intermédiaires publics ou associatifs. Remarquons que parmi les salariés, 4,5 % travaillent pour un centre d'hébergement ou un foyer, souvent en contrepartie de l'aide fournie.

Une autre spécificité des usagers réside dans l'importance de la pluri-activité. 6 % de ceux qui travaillent exercent un seul emploi mais pour plusieurs employeurs et 7 % plusieurs emplois pour plusieurs employeurs, soit 13 % de pluri-actifs au total. C'est davantage que l'ensemble des salariés : en 2005, 3,5 % de la population salariée totale exerçait une profession pour plusieurs employeurs et 1,5 % plusieurs professions (Beffy, 2006). Mais d'une part, on ne dispose pas de la proportion de salariés pluri-actifs en 2012 pour la population salariée générale, or cette proportion a pu augmenter par rapport en 2005 (de 2003 à 2005, le nombre de pluri-actifs avait en effet augmenté plus rapidement que la population salariée). D'autre part, les usagers qui travaillent sont essentiellement employés dans des secteurs d'activité où se concentre la pluri-activité, les services à la personne notamment. Les caractéristiques socio-démographiques des usagers pluri-actifs semblent d'ailleurs proches de celles de l'ensemble des pluri-actifs (telles que décrites par Beffy, 2006). Parmi les usagers pluri-actifs au sens large (ie. ayant plusieurs employeurs pour un seul ou plusieurs métiers), les femmes et les étrangers sont sur-représentés. Ces usagers sont principalement employés comme ouvrier non qualifié du bâtiment, dans la sécurité, comme autres employés non qualifiés, et surtout dans les services à la personne. Mais les cadres et les professions intermédiaires sont aussi sur-représentés dans les pluri-actifs. L'essentiel des usagers qui travaillent comme cadre ou profession intermédiaire au moment de l'enquête sont d'ailleurs en fait pluri-actifs. Globalement, la durée hebdomadaire de travail des usagers pluri-actifs est plus réduite que celle des non pluri-actifs et ce temps partiel est subit car ils déclarent plus souvent que la moyenne chercher un emploi en plus du leur et être très insatisfaits de leur situation professionnelle.

Enfin, les usagers en emploi connaissent des conditions d'emploi bien plus précaires que la moyenne ainsi que le reflète leurs contrats de travail : même si on compte 37 % de contrats à durée indéterminée (CDI), 25 % ont un contrat à durée déterminée ou saisonnier, 7 % un contrat d'intérim, 25 % sont sans contrat de travail. À titre de comparaison, en 2012 pour les salariés de 15 ans et plus, les chiffres sont respectivement de 10 % de CDD, 2 % d'intérim et 87 % de CDI. Les usagers s'emploient donc dans des activités aux marges de l'emploi. Il est d'ailleurs significatif que seuls 74 % des usagers en emploi reçoivent une fiche de paye. Cette précarité explique que la plupart d'entre eux occupent leur emploi depuis peu de temps : quelques mois à peine pour 15 % d'entre eux, entre 3 et 14 mois pour 43 % (ils sont tout de même 22 % à être dans cet emploi depuis plus de 3 ans). Outre des contrats de travail plus précaires que la moyenne, ils travaillent également pour des durées inférieures. Les trois quarts ont une durée de travail inférieure à 35 heures même si, en moyenne, les usagers en emploi travaillent tout de même 27 heures par semaine (médiane à 32 heures). Cette grande précarité de leurs conditions d'emploi explique que de nombreux usagers ayant déjà une activité disent rechercher un autre emploi,

¹⁰ Les usagers citent aussi la candidature spontanée (27 %), les relations personnelles (23 %) mais peu la famille (3 %). Ce dernier résultat n'est pas étonnant car les usagers ont souvent des liens distendus avec leur famille (Firdion, Marpsat, 2014) et par ailleurs, même en population générale, la famille n'est pas un intermédiaire très utilisé sur le marché du travail français.

à la place du leur (23 %) ou en plus (19 %) et être inscrits à Pôle emploi (33 %) et/ou auprès d'un autre intermédiaire (16 %). 41 % sont d'ailleurs peu ou pas du tout satisfaits de leur situation professionnelle actuelle.

Des situations professionnelles et résidentielles imbriquées

Dans cette seconde partie, il s'agit d'analyser conjointement les situations sur le marché du travail et du logement. A cette fin, une typologie croisant la plus ou moins grande intégration sur ces marchés a été construite et identifie 4 types (voir tableau 1). Si on considère que travail et logement constituent deux normes d'intégration fondamentales (Bresson, 1998)¹¹, on peut affirmer que les personnes ayant trouvé leur place à la fois sur le marché de l'emploi et du logement sont intégrées socialement. Ce type étant par définition exclu du champ de l'enquête, on se focalisera sur les trois autres types où les personnes rencontrent des difficultés sur au moins l'un des deux marchés. Relevons que l'enquête ne couvre qu'une petite partie de la catégorie des « pauvres logés » dont seule une minorité fréquente les services d'aide aux sans-domicile. Dans cette analyse, on prendra également en compte les démarches effectuées par les personnes pour s'insérer sur ces deux marchés.

Tableau 1. Typologie des situations professionnelles et résidentielles

Intégration emploi	+	-
Intégration logement	+	-
+	Population intégrée (population majoritaire, exclue du champ de l'enquête)	③ Les pauvres logés (population dont seule une petite partie est présente dans l'enquête)
-	② Les travailleurs précaires hébergés	① L'exclusion socio-résidentielle

Tableau 2. Description des types

Type	Caractéristiques sociodémographiques	Démarches effectuées	
		en matière de logement	en matière d'emploi
① L'exclusion socio-résidentielle	Jeunes	-	+
	Personnes désocialisées	-	-
	Non autorisés à travailler	-	-
② Le travailleur précaire hébergé	Immigrés, femmes, grandes agglomérations, prix de l'immobilier élevés	+	+/-
③ Les pauvres logés	Retraités, invalides Natifs, petites agglomérations, prix immobiliers bas	+/-	-

¹¹ « Pour être accepté socialement, il ne suffit pas d'avoir un lien acceptable avec le monde du travail, mais il faut aussi avoir un logement. Sans logement, on est méprisé, rejeté, exclu. Avec un logement qui n'est pas à soi, on se sent inférieur, mal intégré. Le Travail et le Logement sont deux obligations sociales, deux normes fondamentales. » (Bresson, 1998, p. 5)

L'exclusion socio-résidentielle

Les personnes se rapprochant du type de l'exclusion socio-résidentielle sont à la fois exclues du marché de l'emploi et du marché résidentiel. Différents parcours peuvent conduire à cette double exclusion. On trouve tout d'abord dans ce type des jeunes en début de trajectoire (15,3 % des usagers ont moins de 25 ans) qui n'ont pour le moment aucune expérience professionnelle et n'ont jamais eu de logement autonome. Près du tiers des moins de 25 ans n'ont jamais travaillé et, très logiquement, ils sont très peu nombreux à avoir déjà occupé un emploi au moins 6 mois de suite (cela concerne 42,2 % d'entre eux, soit beaucoup moins que dans les autres classes d'âge). Ceci est en partie lié à leur peu de qualification scolaire¹² qui ne facilite pas l'insertion sur le marché du travail. Malgré tout, plus de la moitié d'entre eux recherche un emploi. Sur le plan du logement, 69,6 % des moins de 25 ans n'ont jamais eu de logement autonome. Ces jeunes ont fréquemment connu des difficultés durant l'enfance¹³ et sont privés du soutien familial qui aurait pu les aider à s'insérer sur le marché résidentiel. Au moment de l'enquête, la plupart d'entre eux sont pris en charge par les institutions : 44,4 % des moins de 25 ans vivent en centre d'hébergement collectif et 25,5 % en logement fourni par une association. Ils ont entrepris très peu de démarches pour se loger de façon autonome. Seuls 20 % des moins de 25 ans ont déposé une demande de logement social alors que dans les autres tranches d'âge ce taux avoisine les 30 % (sauf chez les plus de 50 ans où il est de 26 %). Une régression logistique modélisant la probabilité de déposer une demande met en évidence que, toutes choses égales par ailleurs, les usagers de moins de 30 ans ont une probabilité plus faible de déposer une demande que les 41-50 ans (tableau 3).

Les personnes non autorisées à travailler (8,2 % des enquêtés) peuvent aussi être rapprochées du type de l'exclusion socio-résidentielle. Comme on pouvait s'y attendre, il s'agit essentiellement d'immigrés (92,2 %) dont on peut supposer qu'ils sont sans-papiers ou demandeurs d'asile. Ne disposant pas de papiers ni de ressources, ils ne peuvent se loger de façon autonome. Ces personnes sont largement hébergées dans des foyers ou des hôtels financés par les institutions (c'est le cas de 71,5 % d'entre elles). Les familles sont surreprésentées dans cette catégorie, ce qui explique en partie cette prise en charge, la présence d'enfants rendant prioritaire pour l'accès à un hébergement.

Enfin, les personnes désocialisées, dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation et durablement exclues du marché du travail, se rapprochent également de ce type. Souvent, la rue se conjugue en effet avec l'absence d'activité professionnelle. Seules 15,6 % des personnes dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation travaillent au moment de l'enquête (voir tableau 4). Parmi celles qui ont déjà détenu un emploi de plus de 6 mois (84,4 %), 40,8 % l'ont perdu il y a plus de 5 ans, soit il y a bien plus longtemps que les personnes dans des situations résidentielles moins précaires. Concernant les démarches, les personnes dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation sont peu nombreuses à rechercher un emploi. 31,9 % d'entre elles sont inscrites à Pôle Emploi, ce qui est beaucoup moins que les personnes disposant d'un logement financé par les institutions (59 %) ou d'une chambre fournie par les pouvoirs publics ou une association (52,6 %). Elles sont aussi très peu nombreuses à demander un logement : cela ne concerne que 9,2 % d'entre elles. D'ailleurs, toutes choses égales par ailleurs, vivre

¹² 29,9 % des moins de 25 ans n'ont aucun diplôme, 52,4 % détiennent un diplôme inférieur au bac, 12,4 % ont le bac et seuls 5,3 % ont un diplôme supérieur au bac (sachant que près de la moitié de ces diplômes ont été obtenus à l'étranger).

¹³ En témoignent le fait que 27,5 % ont été placés en foyer ou en famille d'accueil.

Tableau 3. Facteurs explicatifs de la probabilité de demander un logement social
 (régression logistique)

Variables	Coefficient	Significativité
Intercept	- 0,5826	n.s.
Présence d'enfant		
pas d'enfant	Réf.	
vit avec enfant	0,1870	n.s.
ne vit pas avec l'enfant	- 0,01	n.s.
Lieu de vie		
agglomération de Paris	Réf.	
agglo + 200 000	- 0,1110	n.s.
agglo 20 000 à 200 000	- 0,063	n.s.
Âge		
<=30	- 0,3218	**
31-40	- 0,00377	n.s.
41-50	Réf.	
+ de 50	- 0,292	n.s.
Situation résidentielle		
logement fourni par institution	Réf.	
dortoir ou chambre	- 0,626	***
hébergé par un tiers/hôtel à ses frais	0,0615	n.s.
hôtel payé par une institution	- 0,2781	n.s.
lieux non prévus habitation	- 1,1810	***
logement	- 1,2301	***
Situation sur le marché du travail		
sans travail	Réf.	
travaille	0,4792	***

Source : enquête Sans Domicile, INSEE/Ined, 2012

Champ : France métropolitaine, agglomération de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 ans ou plus. Personnes ayant fréquenté les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds.

* p < 0.05 ; ** p < 0.01 ; *** p < 0.001 ; n.s. : non significatif.

Effectif : 4 419

Autres caractéristiques contrôlées : fréquence des contacts avec la famille, les amis et l'assistante sociale, sexe, catégorie socioprofessionnelle, pays de naissance, état matrimonial, niveau des loyers dans le département.

à la rue diminue significativement les chances d'avoir déposé une demande de logement par rapport aux personnes bénéficiant d'un logement fourni par une institution (tableau 3). Ces personnes sont très peu suivies par les travailleurs sociaux. Près du tiers n'ont pas d'assistante sociale alors que ce

taux est de 3,5 % chez les personnes disposant d'un logement financé par les institutions et de 9,1 % chez celles qui bénéficient d'un hébergement institutionnel. Elles ont donc la probabilité la plus faible de s'insérer (ou de se réinsérer) sur le marché du travail comme du logement. 95,3 % des personnes dans cette situation sont des hommes et 89,3 % vivent seules. Plus de la moitié sont des immigrés qui rencontrent souvent des difficultés particulières d'intégration. Ainsi, 55,5 % d'entre eux connaissent des problèmes de lecture alors que ce taux est beaucoup moins élevé chez les immigrés se trouvant dans des situations résidentielles moins précaires. Le même constat peut être établi pour l'écriture. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes vivant dans des lieux non prévus pour l'habitation sont surreprésentées dans l'agglomération parisienne, là où les logements sont les plus chers et où la pénurie de places dans les dispositifs d'hébergement est la plus forte (65,9 % des personnes vivant dans des lieux non prévus pour l'habitation ont été interrogées dans l'agglomération parisienne). Relevons que ces personnes sont aussi les plus isolées d'un point de vue relationnel : 59,5 % d'entre elles n'ont aucun contact avec leur famille, soit plus du double que les personnes disposant d'un logement financé par les institutions. Elles correspondent donc bien à la figure de la désaffiliation qui se caractérise par une non-insertion sur le marché du travail mais aussi dans une sociabilité socio-familiale (Castel, 1991).

Dans tous les cas du type 1, l'exclusion résidentielle ne tient donc pas seulement à l'exclusion du marché du travail mais est aussi liée à des parcours personnels marqués par les ruptures familiales, de faibles qualifications ou des situations administratives précaires.

Tableau 4. Occupation selon la situation résidentielle de la veille
(en pourcentage)

	Chambre financée par institutions	Logement financé par institutions	Logement	Hébergé par tiers, hôtel sans aide	Hôtel financé par les institutions	Lieu non prévu pour habitation	Total
travaille	21,06	28,47	15,86	13,06	18,53	15,61	21,10
chômeur	49,05	43,71	45,73	65,93	43,27	49,06	47,75
retraité	6,45	6,04	17,47	1,45	1,78	3,48	6,76
invalides	5,02	5,12	12,35	3,18	4,01	6,93	5,91
non autorisé à travailler	9,95	4,01	1,12	6,24	20,76	10,78	8,22
autre	8,47	12,65	7,47	10,14	11,66	14,14	10,25
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Sans Domicile, INSEE/Ined, 2012

Le travailleur précaire « hébergé »

Comme cela a été dit, un certain nombre de usagers travaillent et exercent alors fréquemment des emplois peu qualifiés et précaires. Ils ont globalement les mêmes caractéristiques que les mal-logés en général, notamment du point de vue des diplômes. Cependant, ils comptent un peu plus de femmes (39,5 % contre 36,7 % chez l'ensemble des usagers), un peu plus de jeunes de moins de 30 ans et de personnes de 30-49 ans (respectivement 26,8 et 55,1 % contre 23,9 % et 48,6 %). Surtout, les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées (47,1 % contre 42,1 % chez l'ensemble des mal-logés), et sont alors installées en France depuis plus longtemps en moyenne (69,5 % à être en France depuis 5 ans ou plus contre 58,4 %). Ces immigrés viennent essentiellement d'Afrique (14,7 % des usagers qui travaillent sont nés dans un pays du Maghreb et 22,1 % dans un autre pays d'Afrique). Les mal-logés en emploi sont sur-représentés en région parisienne : 53,9 % y sont installés contre 40,4 % de l'ensemble des usagers. 28,1 % des personnes interrogées dans l'agglomération parisienne travaillent pour 15,9 % dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants et 18 % dans les agglomérations de 20 000 à 200 000 habitants. Ce point recoupe les constats établis par Sassen au sujet des « villes globales », dont fait partie Paris, et qui se caractérisent par une concentration importante des emplois aux deux extrémités de l'échelle sociale : d'un côté des professions à hauts revenus, de l'autre une classe d'ouvriers et d'employés à bas salaires, largement composée d'immigrés en provenance des pays du Sud (Sassen, 1996). En raison de leurs faibles revenus et des prix de l'immobilier qui règnent dans les villes, ces personnes peinent à se loger. La figure du travailleur à la rue semble donc étroitement liée à cette forme urbaine que constituent les grandes métropoles.

Tableau 5 : Facteurs explicatifs de la probabilité d'être pris en charge par les institutions (fourniture d'un hébergement ou d'un logement) (régression logistique)

Variables		Coefficient	Significativité
Intercept		- 1,1905	***
Âge	<=30	0,3969	***
	31-40	0,5127	***
	41-50	Réf.	
	+de 50	0,3098	**
Sexe	homme	Réf.	
	femme	0,4658	***
Occupation	travaille	Réf.	
	chômeur	- 0,4203	***
	invalides	- 0,8882	***
	retraité	- 0,7602	***

Variables	Coefficient	Significativité
non autorisé à travailler	0,2124	n.s.
autre	-0,4310	**
Situation familiale		
seul	Réf.	
en couple avec enfant	0,7770	***
en couple sans enfant	0,3436	*
seul avec enfant	0,8288	***
Taille de l'agglomération		
agglomération de Paris	Réf.	
agglo + 200 000	0,0691	n.s.
agglo 20 000 à 200 000	0,4510	***
Taux de chômage dans le département		
chômage élevé	Réf.	
chômage moyen +	-0,2317	*
chômage moyen-	0,1725	n.s.
faible chômage	0,6069	***
Suivi par une assistante sociale		
pas d'AS	Réf.	
AS + 1 an	0,6608	***
AS - 1 mois	1,5220	***
AS 1 mois à 1 an	1,0090	***
Maîtrise de la lecture		
problèmes de lecture	Réf.	
bonne lecture	0,3163	***

Source : enquête Sans Domicile, INSEE, 2012

Champ : France métropolitaine, agglomération de 20 000 habitants ou plus, personnes âgées de 18 ans ou plus. Personnes ayant fréquenté les services d'hébergement ou de distribution de repas chauds

* P < 0.05 ; ** P < 0.01 ; *** P < 0.001 ; n.s. : non significatif

Effectif : 4 419

Autres caractéristiques contrôlées : niveau d'études

L'hébergement de ces travailleurs urbains de seconde zone est fréquemment pris en charge par les institutions. Une régression logistique modélise la probabilité d'être pris en charge par les institutions que ce soit via un hébergement (à l'hôtel, en résidence, en foyer) ou un logement (voir tableau 5). Comme on pouvait s'y attendre, les facteurs classiques de prise en charge exercent un effet, et tout particulièrement la présence d'enfants, de même que le contexte immobilier local : vivre dans l'agglomération parisienne où la pénurie d'hébergement sévit diminue toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'être logé par les institutions. Mais on observe également que, à autres caractéristiques contrôlées,

le fait de travailler augmente les chances de prise en charge. En outre, il est frappant de constater que le fait de vivre dans un département où le chômage est faible augmente toutes choses égales par ailleurs la probabilité d'être pris en charge par rapport aux lieux où le chômage est le plus élevé. En d'autres termes, là où le besoin de main d'œuvre est fort, l'hébergement des sans-domicile est facilité certainement car les moyens financiers sont importants mais aussi car il est essentiel d'héberger des personnes qui vont trouver leur place sur le marché du travail local. On voit ici que le « logement très social », nouveau volet de la politique du logement destiné à héberger les personnes précaires, le plus souvent sans statut d'occupation protecteur (Ballain, Maurel, 2002)¹⁴, remplit une fonction dans la ville puisque les hôtels et les foyers permettent d'héberger une main d'œuvre dont les revenus et les statuts d'emploi sont en complet décalage avec les exigences des propriétaires bailleurs privés et les prix des logements. Sans ces places en hébergement, cette main d'œuvre qui n'a pas trouvé de place dans le parc social ne pourrait se maintenir dans la ville. Il s'agit là d'une fonction récurrente des logements de seconde catégorie : déjà, après-guerre, le logement insalubre avait servi aux industriels à abriter une main d'œuvre bon marché (Duriez, 1979). Une autre façon d'aborder le logement « très social » est de considérer qu'il constitue une forme de prestation sociale pour compenser la faiblesse des salaires puisque, d'une certaine manière, l'État subventionne l'hébergement de ces travailleurs pauvres¹⁵. On peut dès lors considérer que le « travailleur précaire hébergé » constitue la figure paroxysmique du « travailleur précaire assisté » identifié par Paugam et Martin, qui complète ses revenus du travail par des prestations sociales (Paugam, Martin, 2009). Ici, ces travailleurs de seconde zone voient leurs revenus complétés par des prestations sociales mais aussi par un hébergement institutionnel.

Ces personnes sont le plus souvent inscrites sur les listes de demandeurs de logements sociaux. 40,3 % des mal-logés qui travaillent ont déposé une demande contre 24,9 % de ceux qui ne travaillent pas. La régression logistique modélisant la probabilité de déposer une demande met d'ailleurs en évidence que, toutes choses égales par ailleurs, le fait de travailler augmente la probabilité d'être inscrit sur la liste des demandeurs par rapport à ceux qui sont exclus du marché du travail (voir tableau 3). On observe également que plus l'intégration sur le marché du travail est forte, plus les personnes effectuent des démarches. 57,1 % des personnes détenant un CDI ont déposé une demande, 40,5 % de celles disposant d'un CDD et 25,6 % de celles qui ont un contrat précaire ou pas de contrat. Plusieurs raisons expliquent cette meilleure orientation vers le logement social des usagers en emploi. En premier lieu, la prise en charge institutionnelle via l'hébergement s'accompagne souvent d'une assistance dans les démarches afin d'obtenir un logement. En outre, ayant une fonction dans la ville, ces personnes sont orientées en priorité par les travailleurs sociaux vers les filières conduisant à une HLM.

¹⁴ D'après Ballain et Maurel, « Ce volet social s'est progressivement structuré en même temps que s'élargissait un chômage de masse, que le rapport au travail évoluait pour faire place à une plus grande précarité, et que la transformation des structures familiales provoquait des ruptures et la montée de l'isolement » (Ballain, Maurel, 2002, p. 181).

¹⁵ C'est d'ailleurs le rôle initial du logement social : « Le logement social s'ajoute à la Sécurité Sociale pour compenser et améliorer la rémunération des salariés, qui reste toujours insuffisante, c'est un complément salarial en quelque sorte » (Flamand, 2012, p. 89-90). C'est aussi ainsi que les demandeurs de logements sociaux considèrent eux-mêmes ces logements : il s'agit à leurs yeux d'un complément de revenu pour compenser la faiblesse des salaires (Dietrich-Ragon, 2013).

Les pauvres logés

Certaines personnes interrogées dans l'enquête disposent d'un logement personnel. Comme cela a été dit, ces logements sont souvent de piètre qualité et les occupants ne disposent parfois pas de statut d'occupation ou bien risquent l'expulsion. Leur intégration résidentielle est donc à relativiser. D'ailleurs, 12,9 % des personnes logées ont demandé un logement social. Ces personnes logées habitent fréquemment des zones où l'immobilier est peu cher. Dans l'agglomération parisienne, seules 8,9 % des personnes interrogées disposent d'un logement personnel alors que ce taux s'élève à 15,8 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants et à 16,1 % dans les agglomérations de 20 000 à 200 000 habitants. 9,1 % des usagers vivant dans un département où les loyers dépassent en moyenne 15 euros le m² disposent d'un logement pour monter jusqu'à 19,9 % dans les départements où les loyers sont les plus bas (7 à 9 euros le m²). Les personnes logées sont souvent durablement exclues du marché du travail. On trouve parmi elles beaucoup de retraités (17,5 %) et d'invalides (12,4 %) qui disposent de faibles revenus et fréquentent donc les centres de distribution de repas et d'aide aux personnes démunies. 40,1 % des personnes logées ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi. Les personnes proches de ce type sont le plus souvent nées en France et ont connu un déclassement professionnel : elles ont détenu un emploi long (dans 87,8 % des cas) qu'elles ont perdu. Un grand nombre d'entre elles (29,5 %) étaient ouvriers non qualifiés. Si elles vivent souvent seules, elles ne sont cependant pas isolées sur le plan relationnel : « seulement » un tiers ont perdu tout contact avec la famille.

Conclusion

Les développements précédents amènent à considérer avec précaution l'idée que la détention d'un emploi n'est plus la garantie d'une insertion sur le marché résidentiel. Si la figure du « travailleur à la rue » existe, elle concerne un type bien particulier de personnes en emploi qui connaissent des situations professionnelles marquées par la précarité et s'apparentent dans bien des cas à des « petits boulots ». En outre, les usagers pâtissent souvent d'un faible niveau de qualification et sont fréquemment issus de l'immigration, ce qui a pu engendrer un déclassement professionnel au moment de l'arrivée dans le pays d'accueil. Au bout du compte, la figure de l'ancien cadre qui chute du jour au lendemain s'avère assez marginale. Par ailleurs, le rôle de l'emploi dans la perte du domicile est à relativiser. En elle-même, la marginalisation sur le marché du travail ne suffit pas à pousser vers la rue et cette situation se cumule généralement avec d'autres handicaps : problèmes de santé, faibles qualifications, ruptures conjugales, isolement relationnel, migration, etc. D'ailleurs, les 62 % de usagers ayant déjà vécu au moins 3 mois dans un logement dont ils étaient propriétaire ou locataire évoquent peu l'emploi pour expliquer le départ de ce logement (seuls 6,2 % mentionnent ce facteur). Les raisons familiales (séparation, violences) sont bien plus fréquemment citées. Un autre constat réside dans le fait qu'un grand nombre de personnes n'ont jamais été intégrées ni sur le marché du travail ni sur le marché résidentiel. La question de l'exclusion résidentielle ne doit donc pas être appréhendée seulement en termes de ruptures, mais aussi en termes de « non-intégration ». Certaines personnes n'ont jamais connu rien d'autre que les « petits boulots » et les hébergements dans différentes structures, ou bien sont en tout début de parcours professionnel et résidentiel. Il reste cependant qu'une partie des usagers, en particulier dans les grandes agglomérations, ont été « invalidés » par le marché immobilier hyper-sélectif

(Ballain, Jaillet, 1998) alors qu'en d'autres temps ou dans d'autres contextes géographiques, ils auraient probablement pu accéder à un logement autonome. Comme le remarque la Fondation Abbé Pierre : « Faute de logements accessibles aux ménages les plus modestes, la pression s'exerce également sur le secteur de l'hébergement le détournant de sa mission fondatrice d'insertion des publics les plus fragiles. Ce secteur accueille en effet des personnes qui ont assez souvent un emploi et pourraient accéder à un logement. » Ce type de travailleur mal-logé invite dès lors à dépasser une vision en termes de quartiers populaires qui correspondrait à une certaine division du travail. Les emplois précaires sont aujourd'hui en partie réalisés par des personnes dépourvues d'ancrage résidentiel, réduites à des situations d'errance urbaine. Pour conclure, dans un contexte où le patronat tend à se désinvestir de la question du logement (Flamand, 2012)¹⁶, notre travail confirme l'importance d'une réflexion sur le rôle qu'il devrait jouer dans la mobilisation contre le mal-logement.

Bibliographie

- Amossé T., Chardon O. 2006. *Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ?*, *Économie et Statistique*, n° 393-394, p. 203-229.
- Ballain R., Jaillet M.-C. 1998. *Le logement des démunis : quel accompagnement social ?*, *Esprit*, n° 241, pp. 128-141.
- Ballain R., Maurel Eh. 2002. *Le logement très social*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube.
- Beffy M. 2006. *En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs*, *INSEE Première*, n° 1081, mai.
- Bresson M. 1998. *Les S.D.F. et le nouveau contrat social*, Paris, L'Harmattan.
- Castel R. 1991. *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation* in Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Éditions Esprit, p. 137-168.
- De La Rochère B. 2003. *Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi*, *Insee Première*, n° 925, 2003.
- Dietrich-Ragon P. 2013. *Qui rêve du logement social ?*, *Sociologie*, n° 1, vol. 4.
- Duriez B. 1979. *De l'insalubrité comme fait politique*, *Espaces et Sociétés*, n° 30-31, juillet-décembre.
- Firdion J.-M. 2006. *Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des mal-logés des services d'aide aux sans-domicile*, *Économie et Statistique*, n° 391-392.
- Firdion J.-M., Marpsat M. 2014. *Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacle*, in Paugam P. (dir.), *L'intégration inégale, Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, coll. *Le lien social*, 2014.
- Flamand J.-P. 2012. *La question du logement aujourd'hui en France*, Angoulême, Éditions Abeille et Castor.
- Fondation Abbé Pierre. 2014. *L'état du mal-logement en France*, 19^e rapport annuel.
- Gallot P., Leprévost E., Rougerie C. 2011. *Prix des logements anciens et loyers entre 2000 et 2010*, *INSEE Première*, n° 1350.
- Marchal E., Rieucan G. 2010. *Le recrutement*, La Découverte, Repères, 2010.

¹⁶ Même si la Fondation Abbé Pierre note dans son dernier rapport un regain d'intérêt du MEDEF qui s'aperçoit des conséquences des problèmes de logement sur l'emploi.

Paugam S., Martin C. 2009. *La nouvelle figure du travailleur précaire assisté*, *Lien social et Politiques*, n° 61, 2009, p. 13-19.

Perrot M. 1979. *Les classes populaires urbaines*, in *Histoire économique et sociale de la France*, F. Braudel et E. Labrousse (dir.), tome 4, volume 1, livre 4, chapitre 2, Presses Universitaires de France, Paris.

Remillon D. 2009. *Une typologie des parcours de chômage sur les marchés du travail*, *Éducation Permanente*, n° 181, 2009, p. 105-117.

Sassen S. 1996. *La ville globale : New-York, Londres, Tokyo, Paris*, éditions Descartes et Cie, coll. *Les urbanités*.

Vanoni D., Robert C. 2007. *Logement et cohésion sociale. Le mal-logement au cœur des inégalités*, Paris, La Découverte.

Yaouancq F., Duée M. 2014. *Les sans-domicile et l'emploi. Des emplois aussi fragiles que leurs conditions de vie*, *Insee Première*, n° 1494, avril 2014.